



## NOTE

DESTINATAIRE : Madame Maric-Claude Théberge  
Direction des évaluations environnementales  
Service des projets en milieu terrestre

DESTINATAIRE : Claude Dugas, ing.  
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du  
Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

DATE : Le 12 avril 2010

OBJET : Projet éolien – Venterre – Territoire au nord-est de New Richmond  
- MRC de Bonaventure  
V/Réf. : 3211-12-156  
N/Réf. : 3211-11-01-0003000

À la suite de votre demande, nous vous présentons nos commentaires sur la recevabilité des modifications apportées à la configuration du parc éolien de Venterre à New Richmond dans le secteur ouest de la MRC de Bonaventure, sur le territoire des municipalités de New Richmond et de Saint-Alphonse.

À la lecture du document intitulé « *Parc éolien de New Richmond – étude d'impact sur l'environnement – Volume 6 – modification de la configuration du projet* » déposé par VENTERRE – joint venture de Canadian Hydro et TCI Renewables, daté de avril 2010, nous constatons certaines ambiguïtés et l'absence de certains renseignements.

### Commentaires particuliers :

- Dans la configuration initiale du parc éolien, le photomontage 04 du volume 2 montre une vue à partir du centre-est de la municipalité de Saint-Alphonse, en direction ouest, qui ne révèle aucune éolienne visible à partir de ce point. Tandis que le photomontage 4A, présenté dans le volume 6, se trouvant être la nouvelle configuration du parc éolien, montre au moins 4 éoliennes visibles. D'après la configuration topographique du terrain, la photo du photomontage a été prise à partir d'un point bas alors que si on continue vers l'ouest, on se trouve à être plus élevée. Considérant que la nouvelle configuration ajoute trois éoliennes dans ce champ de vision, est-ce que le positionnement du photomontage 4A est adéquat ?

- Étant donné que trois éoliennes ont été ajoutées à l'ouest de la municipalité de Saint-Alphonse, est-ce que le photomontage mériterait d'être développé davantage à partir de points d'intérêts du secteur ouest de la municipalité ?
- La carte de localisation du photomontage 8A du volume 6 n'est pas localisée au bon endroit par rapport à la carte de localisation du photomontage 08 du volume 2;
- La carte de localisation du photomontage 9A du volume 6 n'est pas localisée au bon endroit par rapport à la carte de localisation au photomontage 09 du volume 2.

La modification de la configuration du parc éolien dans le cadre de l'étude d'impacts déposée est jugée recevable dans son ensemble en autant que l'initiateur réponde adéquatement et de façon satisfaisante aux questions et commentaires soulevés dans le présent avis, et apporte des correctifs afin d'éliminer les ambiguïtés.

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez me joindre au 418 763-3301, poste 243.

CD/gl



Claude Dugas, ing.  
Analyste